

En quoi le statut de chef d'établissement ne règle pas tout ...

Plate-forme revendicative du SNPDEN

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale
(manif nationale du 26/11/06)

1- Relations avec l'autorité hiérarchique

« Le rapport entre les autorités académiques et les personnels de direction est resté celui de l'ordre et de l'injonction, du harcèlement textuel avec des circulaires inapplicables ou des enquêtes multiples, voire, au pire, des menaces sur les promotions et les mutations en cas de refus d'obtempérer. », dicit le SNPDEN.

2- Manque de moyens / Clarification des responsabilités

- demande de moyens complémentaires
- Non obligation d'assurer les missions ne faisant pas partie des missions premières des EPLE (exemple des recrutements d'EVS pour le premier degré)
- Clarification des circuits de décision et identification des niveaux de responsabilité.

3- Respect et revalorisation du métier

Les revendications concernent :

- la reconnaissance de la charge de travail et du temps de travail par des mesures spécifiques,
- la généralisation à tous (adjoints et chefs d'établissement) des bonifications jusqu' là réservées à certains,
- la rémunération des tâches annexes,
- la généralisation de la clause de « pénibilité »,
- l'amélioration des fins de carrière
- la mobilité accrue pour l'accès aux autres fonctions publiques
- la demande de réponses aux problèmes de responsabilité, à la complexification du métier, rendus plus difficiles par la judiciarisation de la société